

DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT D'UN GRAND BÂTIMENT

(Dépassant une largeur de 5,5 m)



NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE IMMATRICULÉ DU CAMION

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET NUMÉRO DE POLICE :

DÉTAILS DU DÉMÉNAGEMENT

DÉPART _____ DESTINATION _____

ITINÉRAIRE SOUHAITÉ _____

DESCRIPTION DE LA CHARGE _____

INFORMATION SUR LE CAMION ET LA REMORQUE

	ANNÉE	MARQUE	NUMÉRO DE SÉRIE (six derniers chiffres)
CAMION			
REMORQUE (si applicable)			

DIMENSIONS HORS-TOUT (Unités en mètres)

LARGEUR _____ m LONGUEUR _____ m HAUTEUR _____ m

NOMBRE D'ESSIEUX SUR LE CAMION _____

NOMBRE D'ESSIEUX SUR LA REMORQUE _____

CONFIGURATION (Fournir un diagramme des essieux avec espacement et poids.) :

PBV _____ kg

CONFIGURATIONS DE MASSE EXCÉDENTAIRE (À DES FINS D'INFORMATION SEULEMENT)

Les détails suivants permettront de déterminer si la charge doit être pesée avant le transport sur les ponts ou d'autres ouvrages :

En cas de dépassement des limites de poids établies dans le Règlement 2001-67, *Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules - Loi sur les véhicules à moteur*, et ses modifications de temps à autre, vous pouvez communiquer avec la Direction du Contrôle de la conformité du Ministère de la Sécurité publique pour peser la configuration.

En plus, s'il estime que la charge pourrait être excédentaire, l'ingénieur du district peut demander que la charge soit pesée avant de délivrer le permis.

Si la charge dépasse les limites de poids permises par le Règlement 2001-67, la demande de permis doit être soumise au bureau des permis spéciaux de la Direction des Politiques des transports pour fins d'analyse. Il faut prévoir une période de trois semaines pour cette étude.

Le poids maximal admissible d'un grand bâtiment dépend de la configuration.

Il incombe au requérant de connaître les exigences du Règlement 2001-67, *Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules - Loi sur les véhicules à moteur*, modifié de temps à autre.

Le Règlement 2001-67 est disponible au site internet suivant:
<http://www.gnb.ca/0062/regl/2001-67.htm>

DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT D'UN GRAND BÂTIMENT

(Dépassant une largeur de 5,5 m)



CONSULTATION ET APPROBATION DE LA GRC

Un représentant de la GRC doit remplir cette section OU le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Inclure les dates disponibles pour fournir de l'aide au besoin - avis d'au moins 72 heures requis.)

NOM DE LA GRC (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DU SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les représentants du service d'utilité publique doivent remplir cette section si la charge dépasse une hauteur de 4,88 m OU le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Inclure les dates disponibles pour fournir de l'aide au besoin - avis d'au moins 72 heures requis.)

ÉNERGIE NB (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____
NBTEL (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____
CÂBLODISTRIBUTEUR (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ (INCLUANT LA FORCE POLICIÈRE MUNICIPALE)

Le représentant de la municipalité doit remplir cette partie OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES _____

REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Le représentant de la Direction doit remplir cette section si les poids doivent être vérifiés OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Indiquer si la configuration dépasse ou non les limites précisées dans le Règlement 2001-67.)

NOM DU REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

CONSULTATION ET APPROBATION DE LA DIRECTION DES POLITIQUES DES TRANSPORTS

Un représentant de la Direction doit remplir cette section si les poids dépassent la limite prescrite par le Règlement 2001-67 OU

le requérant peut annexer une télécopie ou une lettre indiquant l'information applicable.

COMMENTAIRES (Indiquer si l'analyse de la charge permet le déménagement)

NOM DU REPRÉSENTANT (imprimer) _____ TÉL./TÉLÉC. _____
SIGNATURE _____ DATE _____

Je, soussigné, atteste que l'information fournie dans la présente demande est exacte.

NOM DU REQUÉRANT (imprimer) _____
SIGNATURE _____ DATE _____

DÉCISION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Approuvée No du permis _____ Rejetée

Détails _____

INGÉNIEUR RÉGIONAL _____
SIGNATURE _____ DATE _____